

AU GRÉ DE

TRÉVOUX

MAGAZINE ALTERNATIF DE TRÉVOUX / N°0 /
FEVRIER 2020

Le maire bafoue la loi page 1 et 2

**🗨 Dossier : Le vrai bilan du mandat
du maire sortant**

TRÉVOUX
DOMBES SAÔNE VALLÉE



Le maire de Trévoux bafoue la loi et censure la minorité municipale

Ce magazine est un pastiche du magazine municipal officiel et nous espérons que vous aurez plaisir à le lire. Il n'aurait jamais dû exister. Mais voilà ! Le maire actuel de Trévoux n'a que faire de la loi, de la liberté d'expression, du droit de la minorité municipale.

Dans le magazine municipal n°6 de décembre 2019, le maire actuel a écrit page 16, la page des tribunes libres :

« En raison de la période électorale, le choix a été fait de ne pas publier de tribune politique dans ce numéro »

Or, si depuis le 1^{er} septembre 2019, des restrictions dans la communication municipale (interdiction de la promotion des réalisations et de la gestion municipales, article L 52 du code électoral) sont en vigueur, elles concernent le maire et son équipe, qui pourtant ne se privent pas de communiquer.

D'ailleurs, le maire a maintenu son éditorial dans le magazine de décembre.

La règle habituelle, appliquée par l'ancien maire en 2014, est de supprimer l'éditorial et bien sûr de publier la tribune libre de l'opposition municipale.

Car c'est la loi, fixée par l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), confirmé et précisé par le règlement intérieur (article 1.7) adopté par le conseil municipal le 26 avril 2018.

Le tribunal juge illégal la censure de l'opposition municipale.

Face à cette censure de la minorité municipale, celle-ci a saisi le tribunal administratif en référé qui a confirmé le caractère illégal de cette censure, y compris en période électorale :

« Il résulte de ces dispositions que la commune est tenue de réserver dans son bulletin d'information municipale, lorsqu'elle diffuse un tel bulletin, un espace d'expression réservé à l'opposition municipale (CE, 7 mai 2012, 353536). Ni le conseil municipal ni le maire d'une commune de 3500 habitants et plus qui diffuse un bulletin d'information générale ne sauraient décider de suspendre la publication des tribunes libres réservées à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale en vertu de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, même pendant une période qui précède un scrutin électoral (CE, 17 juin 2015, 385204) ».

(Ordonnance du 9 décembre 2019. Tribunal administratif de Lyon).

Le tribunal administratif a cependant rejeté notre demande d'imposer au maire de republier le magazine avec notre tribune libre.

Aussi, nous le faisons nous-mêmes avec ce pastiche du magazine municipal et vous trouverez ci-contre l'article qui aurait dû être publié dans le magazine municipal. De plus, dans les pages suivantes, vous trouverez le vrai bilan de l'équipe du maire sortant « Les Républicains ». Vous verrez que la réalité est nettement différente de ce qui est présenté par le maire.

Bonne lecture, et souhaitons un avenir pour Trévoux plus positif, serein, écologique et solidaire.

*Michel Raymond, directeur de la publication,
Patrick Charrondière, Annabelle Gomes, Claude Montessuit, Guy Brulland, Myriam Cachat, conseillers municipaux*

NB La publication de ce magazine est financée par nos soins.

Le projet de groupe scolaire de la Jacobée est inadapté



Une énorme erreur à 10 millions

Ce projet, qui ne figurait en rien dans le programme du maire sortant, est le seul vrai projet de ce mandat, les autres datant de la municipalité précédente. C'est sans doute pour cela que le maire sortant s'y accroche.

Mais ce projet est sorti de leur imagination, en chambre, sans sérieuse concertation. Et sans écouter le moins du monde la minorité municipale, ses alertes et questionnements sur ce projet inadapté et désastreux financièrement.



Image du projet

L'image est certes belle, on sait faire de beaux dessins, même si les arbres masquent une architecture un peu brute, mais la réalité pour les Trévoltiens, pour les enfants et pour les enseignants le serait beaucoup moins.

Ce projet de groupe scolaire de 15 classes est en effet inadapté et c'est une énorme erreur car :

- C'est un gros groupe scolaire, par le nombre d'élèves rassemblés, et il ne crée **pas les meilleures conditions d'enseignement et de vie des enfants**
- **Il supprime le groupe scolaire Poyat**, qui est l'école de proximité du centre-ville, lieu de vie sociale, accessible à pied, les piétons allant aussi dans les commerces,
- Il va générer **du trafic de voitures** entre le centre-ville et la Jacobée, **du bruit et de la pollution, à l'opposé de la notion d'écoquartier**,
- Aucune étude de rénovation et mise en accessibilité de Poyat n'a été réalisée.
- Le coût du projet, **dix millions d'euros, avec 7 millions d'emprunt**, va surendetter la commune pour 15 ans.



Site de l'école
le 5 février 2020

Patrick CHARRONDIÈRE,
conseiller municipal, candidat maire



Il faut changer et stopper ce projet d'école inadapté et désastreux financièrement.

Les élus minoritaires ont écrit au maire pour lui demander de retarder le lancement des travaux après les élections, pour **laisser le choix aux électeurs trévoltiens.**

Plus d'info : <https://citoyens-pour-trevoux.fr/>

Il est encore temps de changer et d'éviter le surendettement engagé par le maire actuel car la construction n'a pas démarré comme le montre la photo ci-contre du site le 5 février.

Un tel projet, une telle dépense, une telle dette, 2 mois avant les élections, sans la moindre urgence, c'est illégitime.



Manifestations contre la fermeture des écoles Poyat

Prévoir 3 groupes scolaires et refuser la vente du parc Poyat

La solution est pourtant simple, défendue par la minorité au conseil municipal, mais le maire sortant n'entend rien :

- Construire dans l'écoquartier **une école de 8 classes**, deux fois plus petite, avec un coût réduit d'autant, sachant qu'il n'y a aucun besoin urgent de classes.
- **Rénover les écoles Poyat**, peut-être en les regroupant, à l'issue d'un débat citoyen.
- Et ainsi **conserver le parc Poyat** pour le centre-ville, que le maire sortant, cultivant l'ambiguïté, annonce vouloir déclasser du domaine public, ce qui permet de **vendre à un promoteur**.
- **Et éviter de ce fait la spirale de l'endettement** du maire sortant, qui a fait voter un emprunt de 7 millions qui serait tiré en avril 2020.



L'école élémentaire Poyat, à conserver et à rénover



Le parc Poyat, à conserver pour les habitants du quartier

Editorial



Nous effectuons dans ces pages un bilan des six années de mandat de l'équipe municipale sortante. Nous le faisons aussi factuellement que possible, et ce n'est bien sûr pas exhaustif. Toutes nos données sont sourcées, vérifiées, et vous pouvez constater que la réalité est bien différente du discours lénifiant de la municipalité. Pour notre part, nous avons fait de notre mieux pour éviter la mise en cause de l'avenir des habitants de Trévoux. Et heureusement, Trévoux a vécu sur la dynamique lancée antérieurement. Six ans de plus seraient catastrophiques, le projet d'école et la dette le montrent.

Nous passerons notamment en revue aussi bien les reniements et promesses non tenues (une trentaine sur 50 !), que les erreurs commises au cours des six ans.

Cela ne résume que partiellement la situation. **L'absence de vision d'avenir de Trévoux, que l'on voit à travers le plan local d'urbanisme notamment, est préoccupante.**

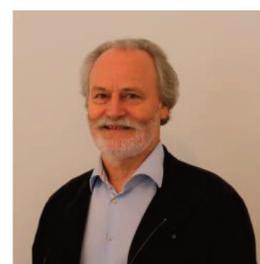
Surtout, l'équipe sortant entrainerait les trévoltiens vers **une dette abyssale, dès avril 2020.**

Le manque de transparence, de consultation des habitants, les atteintes au droit d'expression de la minorité municipale sont aussi des comportements anormaux.

Ce bilan est celui des élus, c'est-à-dire du maire sortant et de son équipe, pleinement responsables, et en aucun cas ne met en cause le travail des agents municipaux bien sûr.

Une autre vision très différente de l'action municipale et de l'avenir de Trévoux et de ses habitants est souhaitable, et possible.

Michel RAYMOND,
conseiller municipal,
ancien maire



Sommaire



- Le maire bafoue la loi	Page 2
- Le projet de groupe scolaire de la Jacobée est inadapté	Page 3
- Prévoir 3 groupes scolaires et refuser la vente du parc Poyat	Page 4
- Les reniements et mensonges	Page 6
- Les subventions en baisse de 17%	Page 6
- La vieille ville se meurt	Page 7
- L'économie et l'emploi attendront	Page 8
- Les erreurs majeures du maire sortant	Pages 8-9
- La reprise des projets de l'ancienne équipe	Page 10
- Les comportements anormaux du maire sortant	Page 11
- L'environnement et la transition écologique en tape à l'oeil	Page 11
- Les quartiers abandonnés	Page 12
- Des voies mal entretenues, des chantiers mal gérés et interminables	Page 13
- Trévoux surendettée en 2020	Pages 13-14
- Les promesses non tenues sont légion	Page 15



Les reniements et mensonges, les promesses non tenues du maire sortant

Le maire sortant annonçait fièrement « 50 propositions pour Vivre Trévoux Autrement » en 2014. Force est de constater que, pour quelques-unes réalisées, **c'est au moins une trentaine qui ont été soit oubliées, soit reniées. Triste bilan.** Et preuve que, comme le disait Pasqua, « *les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent* ». **Preuve surtout que la parole du maire sortant**

ne vaut rien. Vous lirez la liste des promesses non tenues en fin de magazine.

Sur plusieurs points, ce sont de véritables reniements, ou des mensonges, le maire sortant et son équipe tournant le dos à ce qu'il défendait et promettait. Quelques exemples ci-dessous.

Les reniements et mensonges caractérisés

- « *Nous baisserons l'indemnisation des élus de 15%* »... Faux, c'est le nombre d'adjoints qui a été réduit, pas l'indemnité. Et le maire sortant a cumulé avec une indemnité à la ComCom, où ils se sont octroyés 45% de hausse. Pire encore, il cumule avec une indemnité de conseiller départemental.

- « *Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera renforcé* »... Le budget est dramatiquement bas, avec seulement 9010 € d'aides en 2019, au détriment des familles et personnes en difficulté.

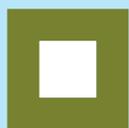
Annabelle GOMES,
conseillère municipale,
ancienne adjointe aux affaires sociales



- « *L'organisation des activités périscolaires doit être améliorée* »... Une bonne partie a été supprimée et **des économies faites sur le dos des enfants.**
- Le maire a combattu le projet d'écoquartier, et promettait de le « *redéfinir* »... Il pouvait l'arrêter, le modifier car rien n'était engagé. Eh bien, il a repris le projet !

- « *Je serai un maire de proximité, disponible et à votre écoute* » en s'engageant à se « *consacrer pleinement à la gestion de notre ville* »... **Pleinement ? Mais pourquoi alors avoir pris une vice-présidence à la ComCom ? Pourquoi s'être fait élire au département ? Mensonge encore.** Quant à la disponibilité et l'écoute, les témoignages sont nombreux de ceux qui ont été éconduits... Et les quartiers « oubliés » savent que la proximité est bien lointaine !!!

En fin de ce magazine, vous trouverez, en plus des 5 ci-dessus, la liste des 24 promesses du maire sortant en 2014 non tenues, soit 29 sur 50.



Subventions communales aux associations : Moins 17% sur 6 ans

Le volume global des subventions pour les associations sportives, culturelles et sociales, inscrit au chapitre 65 du budget, a très nettement baissé. Ainsi, **le total des subventions était de 804 087 € en 2013**, année précédente à l'arrivée de l'équipe actuelle. Ce total est passé à **689 114 € en 2015**, et en **2019, il était de 502 347 €** (article 6574 du budget). Il y a certes eu un transfert pour certaines actions (centre de loisirs et périscolaire) passées sous forme de marchés, à hauteur de 166 000€, soit un total en **2019 de 668 347 €.** **Soit une baisse massive de 135 740 €, soit moins 17%.**

C'est énorme et met en cause notamment l'animation en faveur de la jeunesse (**suppression de poste et du Point Information Jeunesse**) et d'actions de prévention. **C'est aussi la réduction des moyens de la vie culturelle et sportive de notre cité.**

Guy BRULLAND,
conseiller municipal,
ancien adjoint
aux sports
et à la vie associative



La vieille ville se meurt



Le maire sortant se réjouit du dynamisme commercial de Trévoux, avec 15 nouveaux commerces ! La belle affaire, combien de disparus à côté ? **Le boulevard des Combattants, avec Spar, tout était engagé par l'ancienne municipalité !** Et le maire actuel a failli tout faire capoter en levant la clause d'une obligation du commerce alimentaire qui était imposée au promoteur...



Myriam CACHAT,
conseillère municipale, ancienne adjointe à Reyrieux

Et la librairie, ce n'est pas lui, ce sont les citoyens qui ont réussi, malgré lui.



La grande rue en déshérence



Les locaux vides

Pour le reste, **l'image de la grande rue suffit à montrer le marasme...** Et la radiologie a disparu de la rue du palais, les **2 pharmacies ont déménagé, le cabinet médical** de la grande rue va partir, des artisans d'art s'en vont. Et la **Société Générale** dans la grande rue vient de partir aussi, à Jassans.

Au-delà, **l'électro-ménager (GITEM)** a dû partir à Massieux faute de locaux...

Le plan commerce : sur le site internet de la ville, ce sont toujours les documents de 2012-2013 (moins quelques-uns)... L'immobilisme est au pouvoir...

L'animation du centre-ville est de plus en plus rare. Seule la façade en trompe-l'oeil de la place des pompes est réussie. **Mais c'est du trompe-l'oeil !**



L'absence d'animation du centre-ville



La banque transférée à Jassans en février 2020



L'économie et l'emploi attendront...

Quant à la zone d'activité, rien, aucune implantation de PME en 6 ans, aucun nouveau terrain disponible pour les entreprises demandeuses (l'extension prévue a même été

supprimée !), et **les friches industrielles décriées sont toujours là : Jarlat et TTT**. Des entreprises (Solaris...) ont dû partir chercher des locaux... Immobilisme toujours !



La friche Jarlat



La friche TTT



Les erreurs majeures du maire

Personne n'est infaillible certes, mais lorsqu'on ne veut rien entendre des conseils, des avertissements clairs en s'enfermant dans sa tour d'ivoire, on commet de très grosses erreurs, et même des fautes quand on a été dûment prévenu. **Voici quelques cas flagrants.**

2014 : une erreur de 600 000 € dans le budget !

Lors du vote du budget 2014, une recette d'investissement de 600 000 € était inscrite à tort, car elle avait déjà été inscrite en 2013. **Compter 2 fois la même recette, il fallait y penser !** Malgré nos interventions, les pièces justificatives... le maire actuel et son adjoint aux finances s'entêtaient et refusaient de modifier. La majorité a voté... Et deux mois plus tard, il a bien fallu rectifier le budget ! Mais il vaudrait mieux écouter....

Camping : quand le maire veut brader le camping et falsifie une délibération...

Le camping est municipal, mais géré par une société dans le cadre d'une « délégation de service public (DSP) », signé en 2013 pour 15 ans, avec des investissements à la clé.

Le 14 septembre 2016, le maire informe le conseil municipal d'une possible vente du camping à la gérante. Des questions multiples sont posées, et la minorité argumente que le site du camping est essentiel pour les paysages de Trévoux, vu sa situation au pied de la cité historique. Si ce camping était vendu, le propriétaire pourrait changer complètement d'orientations pour le site sans que la commune n'ait son mot à dire. Aussi, le Maire n'a été que simplement autorisé par le conseil à étudier la question.

Surprise quelques semaines plus tard : **la délibération du 14 septembre, falsifiée, autorise le maire à vendre le camping !!!** sans même d'ailleurs qu'on en connaisse l'évaluation et les implications. La minorité a sonné la charge au conseil du 16 novembre 2016, puis **saisi le tribunal administratif et déposé plainte pour faux en écriture publique**. Face à la menace de condamnation, le maire a fait annuler la délibération falsifiée par le conseil municipal deux mois plus tard.

Mais le maire sortant garde son idée en tête et l'annonce. S'il était réélu, la commune perdrait toute maîtrise sur l'avenir de ce secteur décisif pour la qualité des paysages et sur l'orientation du camping.

Cascades : la catastrophe annoncée est là.

Le site des Cascades, ouvert en 1999, vient de passer les 20 ans. Il était géré en direct par la mairie depuis l'origine. Le maire sortant a souhaité passer en gestion déléguée (DSP) à un opérateur spécialisé, ce qui ne pose pas de problème de principe. Mais le pilotage de tout ça par le maire a tourné à la catastrophe. Pourtant la minorité a tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises.



Résumé de l'histoire :

- Conseil municipal du 14 septembre 2016 : vote du principe de la gestion en DSP
- Conseil du 3 mai 2017 : attribution de la DSP à l'UCPA pour 20 ans. **La minorité s'y oppose, car il n'y a qu'une seule offre**, le contrat met tous les gros risques à la charge de la commune, la gestion du snack n'est pas claire... Les tarifs flambent... Mais le maire actuel vante les qualités de l'UCPA, le programme d'investissement etc.
- La gestion des saisons 2017 et 2018 s'avère très mauvaise, les investissements ne sont pas réalisés... Les entrées chutent, le résultat économique négatif...
- Conseil municipal du 27 mars 2019 : le maire actuel **fait voter la déchéance du contrat avec l'UCPA**, qui maintenant aurait tous les défauts, et qui serait d'accord pour cette résiliation du contrat.
- Conseil municipal du 22 mai 2019 : le maire fait voter l'attribution d'une nouvelle délégation de service public (DSP) à la société Equalia pour 2 ans. Ceci **sans mise en concurrence, ni publicité, en ayant « négocié » avec une seule société !! 10 irrégularités de procédure sont relevées**, malgré les affirmations du maire. Et un contrat scandaleux : en cas de faible fréquentation, le déficit est à la charge de la mairie, clause irrégulière bien sûr. Et des tarifs encore en hausse !

- En juin 2019, le maire seul attribue la gestion du snack-bar à un proche, après une procédure ultra-rapide et opaque, sans qu'on sache la nature du contrat, et un résultat annoncé d'avance par le futur lauréat ...

Résultats : un fiasco complet !

- **Un contentieux intenté par l'UCPA** à la commune, avec demande d'indemnisation
- **Un nombre d'entrées qui chute depuis 3 ans**. En début d'été 2019, les Cascades étaient fermées pendant la canicule, et malgré un été très beau et chaud, les entrées n'ont été que de 55 000 alors qu'il aurait dû y en avoir 90 000, de l'aveu du maire lui-même !
- **Des procédures d'attribution pour le moins douteuses...**
- **Une absence d'investissement et de projet pour l'avenir des Cascades.**
- **Des fuites d'eau massives et des factures impayées depuis 3 ans pour 150 000 €.**

Un fiasco complet pour la gestion du maire actuel, qui pilote directement le tourisme. Il est d'ailleurs vice-président chargé du tourisme à la Communauté de communes !

Le musée : l'erreur de la muséographie et moins de 1 000 entrées payantes

Le projet de musée était sur les rails à la fin du mandat précédent, les subventions obtenues, et il restait environ 500 000 € nets à financer. Le maire sortant a poursuivi le projet et s'en attribue d'ailleurs tous les mérites... Rien à dire sur l'aspect restauration du patrimoine, c'est ce qui était prévu. Mais le problème, c'est qu'il a décidé en 2015 de changer le contenu du musée qui était centré sur les « Trésors de la Principauté de Dombes ». Il a résilié le marché de muséographie et choisi un autre. Il a voulu intégrer une exposition sur la filière en diamant, qui est de la fin du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Un manque de cohérence, une banalisation en petit musée de campagne. La minorité, par courrier du 31 août 2015, l'a mis en garde sur ce choix, et ses conséquences très négatives sur la fréquentation et les recettes, le risque annoncé étant d'être entre 1 000 et 5 000 entrées seulement au lieu des 10 à 20 000 prévues.

Résultats :

- 2 ans de retard pour l'ouverture
- Une fréquentation anémique : 1 529 entrées en 2019, dont 536 gratuites ! **Moins de 1 000 entrées payantes**, alors que l'objectif était de 10 000 entrées minimum.
- **Des recettes minables : 4 264 € ! De qui se moque-t-on ?**
- La filière en diamant n'a pas l'exposition qu'elle mérite, la Principauté de Dombes non plus...

Le transfert de l'éclairage public a fait perdre toute maîtrise à la ville

Les difficultés de l'éclairage public depuis 4 ans sont très sensibles. Pannes durables, extinctions excessives etc. Ceci est en bonne partie le résultat d'une volonté d'élus LR voulant conforter le SIEA, le syndicat départemental d'électricité en difficulté, alors présidé par le député LR Ch. De la Verpillière, et dont la chambre régionale des comptes a étrillé la gestion. Mais, malgré nos mises en garde, le maire sortant ne voulait rien refuser à son mentor et a fait voter le transfert de la compétence de la commune au SIEA. La commune ne pilote plus. Il faudra reconquérir la maîtrise de l'éclairage public.

La montée Chantegrillet interdite !

Le maire sortant, prétextant la sécurité, mais en réalité en réponse à une demande d'un riverain, a décidé sans concertation avant l'été 2019 d'interdire la circulation sauf aux riverains. Gros problème pour les habitants de Beluizon, du chemin d'Arras, du mont des alouettes ou de Saint-Didier qui descendent en centre-ville et font marcher les commerces. Intervention ferme de l'ancien maire, qui y habite, et de plusieurs élus, soulignant le problème et qu'il fallait rouvrir à la circulation. Le maire tente de justifier et refuse de modifier son choix... Mais 3 mois plus tard, face au tollé, prétextant que c'était une expérimentation, il a fait enlever les panneaux et rendu la circulation. **Symptomatique : le maire n'écoute pas, n'entend rien... Et nos impôts paient le faire et le défaire.**

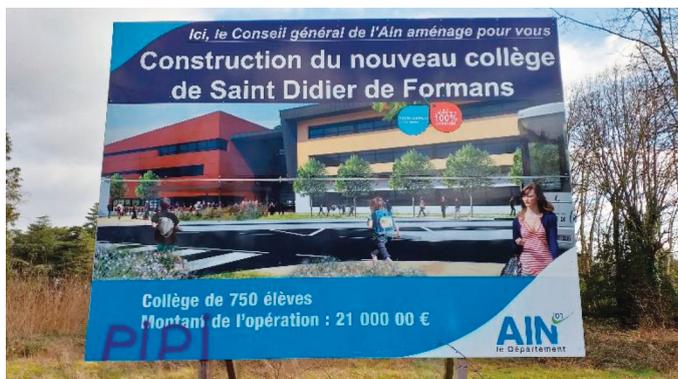


La reprise des projets de l'ancienne équipe, mais des retards préjudiciables pour Trévoux et ses habitants

Le maire sortant avait peu d'idées en 2014, en dehors de « prendre le pouvoir ». Il avait ainsi fait des promesses à tout va, qu'il n'a pas tenues pour une grande part. Du coup, il a repris à son compte les projets de l'ancienne municipalité. Tous !

Mais son pilotage pose problème, engendrant quelquefois des erreurs (cf article), mais de façon systématique des retards se comptant en années. Ci-dessous une petite liste :

- La rénovation de la **mairie et sa mise en accessibilité** : 2 ans de retard !
- **Le plan d'accessibilité** a été étalé sur 10 ans, les crédits disponibles en 2014 supprimés...
- **L'immeuble de la place des Combattants avec le commerce alimentaire et la pharmacie** : **3 ans de retard.**
- La rénovation et l'isolation des **logements à Beluizon** : **5 ans de retard**
- Le musée : 2 ans de retard !
- **La résidence HAISSOR**, rue de la Montluelde : 4 ans de retard...
- La brasserie de la Passerelle : 6 ans plus tard, elle n'a pas encore ouvert ses portes...
- **L'écoquartier** : **6 ans plus tard**, on en est à des démolitions, les habitants de la Jacobée sont oubliés...
- **Les cascades** : avec les erreurs du maire sortant, aucun investissement nouveau n'est réalisé.



*Le site du futur collège :
la date d'ouverture a été supprimée du panneau...*

Le nouveau collège devait ouvrir en septembre 2016. Aux dernières nouvelles, on nous annonce 2023. **7 ans de retard** ! Les jeunes, les enseignants attendront.... Pourtant, le maire actuel est aussi conseiller départemental, dans la majorité.

Voilà quelques exemples.

Tous ces projets étaient engagés avant 2014, mais leur mise en œuvre n'a pas été à la hauteur.

Il ne suffit pas d'avoir le pouvoir, il faut savoir l'exercer dans l'efficacité et l'intérêt général.

Les comportements anormaux du maire sortant



Le maire actuel, avant d'être élu, semblait accessible, affable et jovial. C'était il y a 6 ans ! Le pouvoir lui est manifestement monté à la tête. Il est devenu distant, méprisant quelquefois, sourd à toute remarque, refusant l'accès à son bureau à des administrés, mais clientéliste parfois... Citons ici quelques cas qui vont bien plus loin, au mépris de la loi.

La diffamation à l'égard d'un élu, en plein conseil municipal (le 29 avril 2015), au point qu'il a dû s'excuser lors du conseil suivant (27 mai 2015).

Le faux en écriture publique : il a falsifié la délibération relative à une étude sur une potentielle vente du camping en une vente ferme. C'est un délit très grave. La minorité ayant déposé plainte, il a fait voter le retrait de la délibération lors du conseil du janvier 2017, afin d'éviter d'être condamné. La vente n'a du coup pas eu lieu, mais le maire

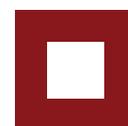
sortant veut revenir à cette vente, en bradant le patrimoine trévoltien pour couvrir ses dettes et au mépris de l'avenir de Trévoux et de ses paysages.

Les procédures d'attribution douteuses de la délégation de gestion des Cascades et de son snack (voir article Cascades).

La censure illégale de l'opposition municipale.

Comme indiqué en page 2, la tribune libre de la minorité a été supprimée au mépris de la loi, portant atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie. Déjà, antérieurement, le maire actuel avait fait voter une restriction à ce droit de la minorité (article L 2121-27-1 du code des collectivités) lors du conseil du 26 avril 2018. Tout comme il a fait voter le 16 octobre 2019 une restriction à l'accès aux salles municipales pour la campagne électorale, en les rendant payantes au-delà de 3 réunions...

L'environnement et la transition écologique en tape-à-l'oeil



Le maire sortant, au vu des résultats des élections européennes, s'est tout d'un coup découvert une fibre écologique... Découverte plus que tardive. On a surtout vu du tape-à-l'oeil...

Déjà en 2014, il avait nommé une adjointe au développement durable... Démission au bout de 6 mois ! et non remplacée à cette fonction. L'écologie oubliée...

Puis quelques actions sporadiques : panneaux de covotage posés sur 2 parkings (mal choisis), installation de bornes de recharge de voitures électriques, et puis **quelques moutons et récemment des ânes (ça manquait sans doute !)** pour tondre quelques espaces verts ! Très bien, on aime bien les ânes et les moutons.



L'âne en guise de politique de transition écologique

Le zéro pesticides ? il existait avant eux, ils en ont remis... puis ont de nouveau affiché le zéro pesticides quand la loi les y obligeait... Bravo ! Et c'est à peu près tout ce qu'on peut recenser comme actions écologiques !

Zéro mètre carré de panneaux solaires installés, zéro mètre de pistes cyclables créés. L'agenda 21, stratégie définie dans une démarche participative le mandat précédent, est resté lettre morte. D'ailleurs, le site internet de la mairie affiche les documents de... 2012 ! Aucune évolution sur les transports collectifs en 6 ans, et **le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est renvoyé à 2025 au lieu du tram train en 2022.**

Dramatique vu les enjeux climatiques et de biodiversité. Une vision d'ensemble, une stratégie, un plan d'action sont indispensables.

Claude MONTESSUIT,
conseiller municipal,
ancien adjoint aux travaux
et à l'environnement





Les quartiers abandonnés

L'équipe du maire sortant dit s'occuper de tous les secteurs de Trévoux, mais, comme disait Coluche, *certains sont plus égaux que d'autres...* Le centre-ville notamment est bien servi, pour la sécurité, la propreté, le fleurissement, même si les réparations de pavés, les locaux poubelles qui débordent et le fonctionnement de la borne dans la vieille ville laissent à désirer par exemple... Mais d'autres quartiers sont carrément délaissés, abandonnés...



L'espace de jeu : il reste un peu d'herbe sur les côtés, la partie centrale se transforme en boue dès qu'il a plu.

- **La Jacobée.** Pourtant officiellement inclus dans l'écoquartier, les immeubles ne sont pas prévus pour la rénovation et l'isolation dans la convention signée en 2019 par la mairie avec Dynacité, pas plus qu'avec Logidia.



La Jacobée : les immeubles oubliés de l'écoquartier

Pour ne parler que des plus gros :

- **Beluizon :** les travaux des immeubles, prévus en 2014, viennent de débuter, la sécurité y est oubliée, la végétation non entretenue envahit tout, l'éclairage est supprimé sans discernement, le terrain de jeux des jeunes est un champ de labour et les filets des cages non remplacés... Bref, c'est un quartier inconnu du maire, qui n'y met d'ailleurs jamais les pieds...



L'allée des poubelles au 45 B - Accueillant !

L'écoquartier serait ainsi à deux vitesses... Et le réaménagement des espaces publics en cours va supprimer les possibilités de stationnement et les espaces de jeux (city-stade, halle...) ne seraient pas remplacés... Impensable !



Les terrains de jeux voués à disparaître

Des voies mal entretenues, des chantiers mal gérés et interminables



Dans certains quartiers, les rues sont laissées à l'abandon tandis que des chantiers, mal gérés, sont interminables, gênant les riverains ou les activités économiques.

Ainsi, la rue Montsec n'en finit pas de subir, tandis que l'allée de Fétan est bloquée depuis des mois. Insupportable et inadmissible !



La rue Montsec toujours en bataille



L'allée de Fétan interdite

Trévoux surendettée en 2020 malgré la vente de 6,4 millions de biens immobiliers



Le maire sortant de Trévoux se glorifie d'une baisse de 4 millions de la dette de la commune. C'est **FAUX** et les Trévoltiens ont le droit de savoir :

La dette globale de la commune, tous budgets confondus, a régressé de seulement 2,54 millions en 6 ans et non de 4, selon les chiffres officiels de la commune :

- Dette globale au 1^{er} janvier 2014 8 483 346 €
 - Dette globale au 1^{er} janvier 2020 5 942 852 €
- Baisse de la dette globale - 2 540 494 €**

Et la dette du seul budget principal n'a baissé que de 600 000 €.

Mais pourtant, le maire sortant a vendu massivement les biens communaux : 6,4 millions de ventes immobilières en 6 ans

Les chiffres des ventes sont là, tirés du bilan annuel obligatoire, et des procès-verbaux des conseils municipaux pour fin 2018 et 2019.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
370 000 €	184 340 €	1 470 355 €	1 833 660 €	1 315 683 €	1 189 592 €

Total des ventes immobilières : 6 364 409 €

Voilà la réalité : **une baisse de seulement 2,5 millions de la dette malgré 6,4 millions de ventes.** Le patrimoine a été liquidé, et la commune s'est donc **appauvrie de presque 4 millions.**

2019, la fuite en avant dans la dette

Mais en 2019, l'équipe du maire s'est engagée dans une spirale d'endettement, avec trois opérations votées en fin d'année :

- **L'emprunt pour le groupe scolaire**, à hauteur de **7 millions d'euros**, voté le 16 octobre 2019 malgré les interventions de la minorité,
- Emprunt lié à la reprise du terrain du puits des sables au syndicat des eaux **397 000 €**. Reprise au 1^{er} janvier 2020. Conseil du 18 décembre 2019.
- Emprunt lié à une acquisition immobilière financée par emprunt : **380 000 €**. Conseil du 18 décembre 2019.

Soit presque 7,8 millions d'emprunts de plus.

La dette du budget principal plus que doublée en 2020

Le tableau et le graphique ci-contre illustrent l'évolution de la dette du budget principal de la commune. La dette léguée par la précédente municipalité était de **5,545 millions au 1^{er} janvier 2014, soit 803 € par habitant**, chiffre un peu en dessous de la moyenne nationale des communes de même taille. La dette sera en 2020 de **12,3 millions d'euros (13,3 tous budgets confondus)**. Et la dette par habitant fera plus que doubler pour atteindre **le chiffre pharamineux de 1 751 € par habitant en avril 2020, contre 844 € par habitant en moyenne pour les villes de 5 à 10 000 habitants.**

Passant en avril de 5 à 12 millions, la dette est cachée par le maire sortant

La dette totale du seul budget principal va ainsi exploser :

1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2020	30 avril 2020
5,5 millions	4,9 millions	12,3 millions

La dette va ainsi plus que doubler, mettant **la commune dans le rouge pour 15 ans**. La dette totale, tous budgets confondus, se monterait à **13,3 millions**. Mais la dette est bien cachée par le maire sortant, **car l'emprunt de 7 millions ne sera tiré qu'en avril !! Juste après les élections...** On dirait presque « malin », mais c'est scandaleux de se moquer des Trévoltiens.

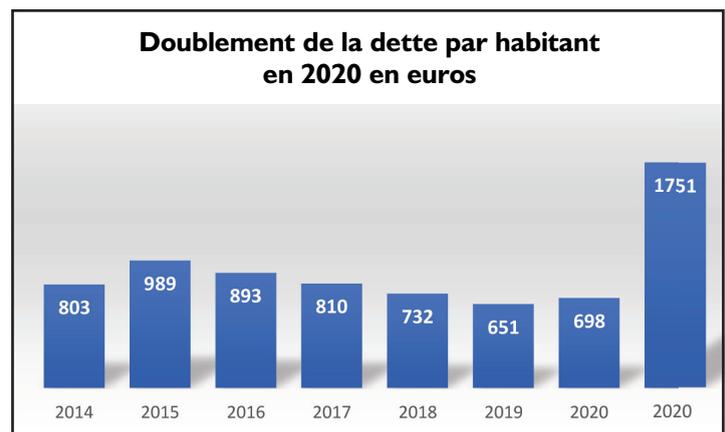
Une dette abyssale et la commune ne pourra plus investir

La commune serait surendettée sur au moins 15 ans (l'emprunt de l'école est sur 25 ans), et ne pourra plus investir, ni même entretenir les routes et trottoirs. Il faut arrêter cette spirale désastreuse.

Année au 1 ^{er} janvier	Total ¹ des dettes en milliers €	Dette par habitant en euros	Moyenne nationale par habitant*
2014	5545	803	881
2015	6796	989	870
2016	6181	893	862
2017	5605	810	842
2018	5061	732	849
2019	4543	651	844
2020	4894	698	
Avril 2020	12274	1751	

*communes de 5 à 10 000 habitants

¹ Chiffres du ministère des finances jusqu'à 2018, et conseils municipaux pour fin 2019 et 2020.
<https://www.impots.gouv.fr/cll/zfl/communegfp/flux.ex>



La dette est au 1^{er} janvier de l'année, sauf la dernière colonne, qui est en avril 2020

D'ailleurs, **le maire n'a pas programmé le « Débat d'Orientation Budgétaire » (DOB) pourtant obligatoire** dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget. Ce débat a toujours lieu en février, mais le maire le refuse, pour mieux occulter les perspectives à trois ans qu'il doit présenter.

Il est urgent d'arrêter tout cela par votre vote le 15 mars, après ce sera trop tard.

*4 893 753 € exactement selon les données de la mairie

Retrouvez les données officielles sur le site du ministère <https://www.impots.gouv.fr/cll/zfl/communegfp/cll/zfl/accueil/flux.ex>

Les promesses non tenues sont légion



Nous faisons une petite liste, non exhaustive, des « oublis » de promesses les plus marquants, d'autres étant partiellement réalisées.

- « Nous soutiendrons l'activité économique de notre secteur ». 6 ans plus tard, pas de nouvelle PME, pas de foncier disponible, **et les friches industrielles** qu'ils vilipendaient sont toujours là : Les entreprises Jarlat, et TTT par exemple. Pire, l'extension du parc d'activité a été supprimée du PLU. Où seront les emplois ?
- « Nous favoriserons l'implantation d'un hôtel ...indispensable... » ...On attend toujours !
- « La gestion des Cascades sera confiée à un prestataire privé ». Le mauvais pilotage municipal a conduit à la catastrophe annoncée (voir article)
- « Une cellule d'aide aux associations sera créée » ...On attend toujours !
- « Nous mettrons un nouveau local à la disposition des associations caritatives » ...Elles attendent toujours, et les personnes en difficulté aussi.
- « Nous favoriserons la création d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) » ...On attend toujours !
- « Nous créerons un jumelage afin d'ouvrir notre ville sur l'Europe ». Oui, le jumelage a été officialisé avec Ribeira de Pena... au Portugal au printemps 2017. Mais 3 ans plus tard, c'est une coquille vide. Pire, le comité officiel n'a pas été mis en place. Dommage pour les échanges culturels, sportifs...
- « Nous voulons redynamiser notre ville et renforcer son attractivité » ...La vieille ville se meurt, les quartiers sont oubliés....
- « Nous créerons un Office Municipal des Sports (OMS) et un Office Municipal de la Culture (OMC) » ...On attend toujours !
- « Nous favoriserons la création de structures d'accueil de la petite enfance » ...Aucune création en 6 ans malgré les besoins....
- « Nous créerons des pistes cyclables » ... Zéro mètre créé !
- « Nous mettrons en place et organiserons le covoiturage » ...Des panneaux ont été posés, mais sur des parkings proches du centre-ville, où les voitures « ventouses » prennent la place des clients des commerces ou de ceux qui travaillent ici.
- « Nous mettrons en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention ». Certes, il y a eu création il y a 2 ans, mais toujours aucune réunion ...Une coquille vide !
- « Nous nommerons un adjoint au développement durable » ...L'adjointe a démissionné au bout de 6 mois sans être remplacée.
- « Nous élaborerons un projet d'aménagement sur le site du collège Jean Moulin » ... Tout est oublié ! Le maire sortant, conseiller départemental, a réussi à faire repousser le nouveau collège de 7 ans ...Merci pour nos jeunes !
- « Nous interviendrons auprès du conseil général pour accélérer l'arrivée du Très Haut débit » ...6 ans plus tard, on nous l'annonce pour 2020.... Merci au maire/conseiller départemental pour l'accélération !
- « Nous étudierons la construction d'une nouvelle salle des fêtes » et « Le côté sud du boulevard des Combattants fera l'objet d'un réaménagement ». Deux promesses oubliées aussi, seuls les projets de l'ancienne municipalité ont été menés à bien ! Pire (mais bien sur le fond), le maire sortant a lancé une étude pour une nouvelle façade de la salle des fêtes, piochant dans le programme de son adversaire de 2014 !
- « Les équipements sportifs feront l'objet d'une étude globale »Toujours pas faite !
- « Tram-train ; nous proposerons au conseil régional le déplacement de la gare » (sur Reyrieux). Absurde... et pour masquer cela, on a enterré le tram train et on est passé au BHNS, Bus à Haut Niveau de Service. Mais le calendrier d'ouverture, prévu pour 2022 est reporté à... 2025 !
- « Les commissions municipales retrouveront leur vocation » ...Elles sont devenues des commissions de pure information des conseillers, tout se passant dans le bureau du maire actuel... D'ailleurs, depuis deux ans, elles ne se réunissent quasiment plus.
- « Nous engagerons les services de la mairie dans un processus de certification « Marianne » ». On attend toujours...
- « Nous créerons une application mobile pour informer les habitants » ...On attend toujours !
- « Nous animerons de véritables comités de quartiers » ...Vous les avez vus ces comités ? Non, les quartiers sont oubliés par l'équipe du maire actuel.
- Et puis, c'était la promesse de « Une équipe unie et motivée autour de Marc Péchoux ». La belle affaire, les démissions se sont succédées : 3 adjoints en 18 mois, et 2 autres conseillers municipaux ont démissionné...

Mettons fin à ce projet d'école inadapté
et financièrement absurde

Mettons fin au risque de dette abyssale

Le 15 mars, soutenons la liste
Citoyens pour Trévoux

avec

Patrick CHARRONDIÈRE,

*tête de liste et candidat
à la fonction de maire de Trévoux*

Michel RAYMOND,

*candidat à l'exécutif de la communauté
de communes Dombes Saône Vallée*

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR CITOYENS-POUR-TREVOUX.FR

Photo : L'espace culturel "La Passerelle" ouvert en 2013: médiathèque, carré patrimoine, école de musique, cinéma et salle d'exposition